

## L'EXODE PALESTINIEN : DE 1948 A AUJOURD'HUI

Le conflit israélo-arabe, dans un premier temps, israélo-palestinien, dans un second, est un conflit armé, c'est évident même si la nature des armes et des forces en présence dans le temps et selon les parties est très diverse, mais c'est aussi un conflit mobilisant et démobilisant les symboles, le vocabulaire, les mémoires et la recherche historique. Pour ce qui est du vocabulaire, observons par exemple que le choix de certains mots ou expressions au détriment d'autres mots ou expressions connote avantageusement ou péjorativement ce dont on parle. Exemples. Parler de « guerre d'indépendance » ou de « nakba », c'est parler du même événement historique ; mais en adoptant le vocabulaire de l'une ou de l'autre des parties en présence, on légitime une certaine vision du passé. De même, parler d'« implantations » ou de « colonies », c'est parler d'une même chose ; pourtant, choisir l'un ou l'autre des deux mots revient à valider une vision politique particulière. Parler de « Judée-Samarie » ou de « territoires occupés », c'est parler d'un même espace géographique ; pourtant, là encore, en adoptant l'une ou l'autre des deux expressions, on fait siennes les revendications de l'une ou de l'autre des parties. En plus de désigner quelque chose, le mot ou l'expression donne un sens à ce quelque chose. Alors, faisons attention au choix des mots et à leur histoire car si je vous demande quel acteur du conflit israélo-palestinien a dit la phrase suivante : « *Il nous est impossible d'assurer des tâches de police au sein de notre propre communauté sans disposer d'un Etat* », vous me répondrez qu'il s'agit certainement d'un représentant de l'Autorité palestinienne. Pourtant, il s'agit de Golda Meir qui, en janvier 1947, bien avant de devenir Premier ministre de l'Etat d'Israël, faisait remarquer aux administrateurs britanniques de la Palestine mandataire qu'il était bien difficile pour les cadres sionistes de faire régner la discipline en leur rang sans disposer d'un Etat ! Si l'on poursuit le petit jeu et que je vous demande qui est l'auteur de la citation suivante : « *La terreur est une arme de guerre. Nous menons un combat national et nous pouvons nous passer des états d'âmes comme d'une rage de dents. Une bonne fois pour toutes : le terrorisme fait partie de la guerre politique* », vous ne devinerez certainement pas qu'il s'agit d'Itzhak Shamir, lui aussi l'un des Premiers ministres de l'Etat d'Israël ! Par ces mots, Itzhak Shamir n'excuse évidemment pas le choix de certaines organisations palestiniennes de recourir à l'action terroriste mais légitime, on est en 1943, l'emploi du terrorisme par certaines milices sionistes contre le personnel politique et diplomatique britannique en poste en Palestine. L'exode palestinien est un événement historique et la présence de plusieurs millions de réfugiés palestiniens au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza est une donnée politique, une réalité pour parler trivialement. On va en parler d'ailleurs mais on va aussi faire un détour par le vocabulaire, les mémoires et l'écriture de l'histoire pour essayer de comprendre comment les réfugiés palestiniens se voient, dans les faits, privés d'un droit au retour pourtant formulé par les Nations unies sans que cette privation figure en tête de liste des sujets de politique internationale à traiter.

### *L'exode palestinien : un événement historique*

L'exode palestinien est un événement historique daté. On en connaît l'histoire notamment grâce à un groupe d'historiens israéliens, que l'on a appelé les nouveaux historiens, qui ont commencé à travailler, à la fin des années 1980, sur les premières archives de l'Etat d'Israël.

Remontons toutefois un peu plus loin dans le passé pour tenter de dégager les origines, intellectuelles surtout, de l'exode. Défendue depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par ceux qu'on

appellera les sionistes, mise en œuvre plus ou moins anarchiquement par des Juifs fuyant les pogroms de l'Europe de l'Est, l'idée d'un Etat juif en Palestine est renforcée, en 1917, par la déclaration Balfour, du nom du ministre britannique des Affaires étrangères. On est en pleine Première Guerre mondiale et chaque belligérant essaie de s'assurer, souvent en échange d'un territoire élargi ou d'une indépendance offerte, le maximum d'alliés, quitte à promettre la même terre à différents interlocuteurs. C'est le cas de la Palestine, alors sous domination ottomane, laquelle fut successivement promise par les Britanniques sous forme de royaume arabe au chérif Hussein de La Mecque (songez à Lawrence d'Arabie) et sous forme de foyer national juif à la Fédération sioniste. Entre-temps cependant, en 1916, Français et Anglais ont conclu les accords secrets Sykes-Picot qui partagent le Moyen-Orient en deux zones d'influence, l'une britannique, l'autre française, la Palestine étant toutefois placée sous administration internationale. Au final, la Palestine deviendra un mandat britannique. Durant la période du mandat, les seuls interlocuteurs des dirigeants sionistes, qui ne cesseront de revendiquer la mise en place du foyer national juif promis par Balfour, seront les dirigeants britanniques. De même, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les principales cibles du terrorisme sioniste seront britanniques et non arabes. La population arabe fait, elle, partie du décor. Malgré une révolte pour l'indépendance dans la deuxième moitié des années 1930, elle n'est pas réellement perçue par les dirigeants sionistes comme un obstacle à la création d'un Etat sioniste. Si certaines personnalités juives, fort rares cependant, préconisent la création d'un Etat binational en Palestine, l'extrême majorité des sionistes se désintéresse de la population arabe. Dans son livre *L'Etat des Juifs*, Theodor Herzl, considéré par beaucoup comme le père du sionisme, n'évoquait d'ailleurs pas la question de la population arabe de Palestine. Par contre, Theodor Herzl, homme du XIX<sup>e</sup> siècle, parlait longuement de progrès scientifique, de progrès technique, de développement industriel et de droit privé, notions alors perçues comme exclusivement européennes. Ce vocabulaire est celui des colonisateurs, que l'on songe à Jules Ferry justifiant la conquête de l'Indochine ! Pourquoi cette digression ? Pour expliquer que quand, en 1948, le nouvel Etat juif se retrouvera confronté à la population arabe palestinienne, il la verra avec les yeux de l'Européen, de celui qui, malgré deux guerres mondiales nées sur le sol européen, se perçoit comme l'héritier d'une civilisation « supérieure », comme celui qui est, seul, capable de mettre en valeur un territoire.

Alors que des milliers de rescapés des camps nazis se retrouvent, en Europe, sans lieu où aller, que les Etats-Unis leur ferment leurs portes et que les heurts deviennent de plus en plus violents en Palestine entre mandataires britanniques et milices sionistes, la nouvelle Organisation des Nations unies vote, à l'automne 1947, la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe en Palestine. Ces deux Etats sont étroitement imbriqués et un système de corridors permet, à l'intérieur d'un même Etat, le passage d'une région à l'autre. La ville de Jérusalem est internationalisée. Les cadres de la société arabe palestinienne et les Etats arabes voisins refusent le vote. Les tensions s'enveniment, mal contrôlées par le mandataire britannique, dont le mandat s'exerce pour quelques mois encore. Le 15 mai 1948, l'indépendance de l'Etat d'Israël est proclamée et immédiatement reconnue par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le conflit s'embrase. On parle de guerre. Jérusalem est annexé dans sa partie ouest par Israël et dans sa partie est par la Transjordanie renommée en Jordanie. Le territoire dévolu à l'Etat arabe palestinien passe sous contrôle israélien (c'est le cas de la Galilée, de la région de Jérusalem et du Neguev), égyptien (c'est le cas de la Bande de Gaza) et jordanien (c'est le cas de la Cisjordanie). En Galilée, dans la région de Jérusalem, au Neguev mais aussi dans les territoires attribués par les Nations unies à Israël, du côté de Tel-Aviv et de Hébron notamment, des Arabes palestiniens sont expulsés, des villages entiers sont vidés et des villes voient leur composition démographique chamboulée. Le témoignage de divers observateurs internationaux, délégués de la Croix-Rouge, consuls, attachés militaires en poste en Palestine, atteste de la véracité de ces expulsions. Exemple avec deux rapports de diplomates français. Le 5 mars 1949, Pierre Landy, consul à Haïfa, rend compte au Quai d'Orsay de la situation

dans le nord de la Palestine : « *D'après les renseignements qui me sont fournis par les observateurs des Nations-Unies et par le personnel des missions de l'U.N.I.C.E.F et de la Croix-Rouge les autorités israéliennes ont repris leur plan destiné à déraciner et à transférer les populations arabes de Galilée. Le village de Kfar Younif a été évacué de force. Les habitants ont été transférés à Majd el Rouroum, village musulman ou à Rama village druze et chrétien, selon leur confession. L'opération a été faite de nuit, après que la localité eut été cernée par les troupes. Certains des habitants n'ont même pu emporter leurs hardes. Des motifs militaires sont évidemment donnés pour ce brusque transfert. Il semble que les intentions du gouvernement soient actuellement de regrouper les populations dans des centres affectés aux diverses confessions, de manière à les éloigner, sans espoir de retour, de leur établissement normal, et par faciliter la création de zones surveillées où, comme à Nazareth, la population transplantée et sans ressources, en vient à considérer finalement l'exil comme la seule solution à ses malheurs.* » Quelques jours plus tard, le capitaine Antras, chef de la Mission des Observateurs français en Palestine, écrit à son tour : « *Les militaires juifs se sont livrés à quelques sévices sur les Arabes qui désiraient rester à El Afaluja ; il en est résulté que presque tous ont demandé à être évacués. L'évacuation des civils sur l'Egypte était achevée au début du mois, l'évacuation sur Hébron a commencé le 5 mars. Cent quatre-vingt-un réfugiés arabes, rassemblés à Kafer-Yassif, quelques-uns s'y trouvant depuis six mois d'autres depuis quelques jours seulement, ont été expulsés dans la matinée du 1<sup>er</sup> mars, par car, et refoulés dans les lignes iraqiennes.* » Au total, on estime autour de 800 000 le nombre de réfugiés palestiniens. Si, parmi ce nombre, certains, les plus aisés essentiellement, 100 000 personnes environ, ont pris dès l'automne 1947 la route de l'exil, souvent vers Le Caire, pour se mettre préventivement à l'abri des affrontements, l'extrême majorité des réfugiés palestiniens ont été victimes d'une politique d'expulsion qui ne s'achèvera qu'en 1950. Plan délibéré, prémédité et coordonné d'expulsion ou pas ? Les historiens ne sont pas d'accord entre eux. L'objet de la controverse : un plan militaire nommé le plan Daleth (en hébreu, la lettre D se prononce Daleth) qui prévoit entre autres choses (le plan fait 75 pages) la « *destruction* » éventuelle « *de villages* » (la méthode : « *y bouter le feu, les faire exploser et planter des mines dans les débris* ») et l'expulsion éventuelle des habitants. Le plan est clair à ce sujet. Le militaire israélien doit « *réaliser des opérations de recherche et de contrôle en fonction des lignes de conduite suivantes : encerclement de villages et fouille de ceux-ci. [...] En cas de résistance, les forces armées doivent être détruites et la population expulsée en dehors des frontières de l'Etat hébreu* ». Au minimum, on peut dire que le plan Daleth permet l'expulsion, voire l'encouragement. En privé, les dirigeants israéliens concèdent l'existence d'une politique d'expulsion, ainsi Aharon Cizling, ministre de l'Agriculture, qui, le 17 novembre 1948, confie : « *les Juifs, eux aussi, se sont comportés comme des nazis* ». « *Il est évident* », poursuit-il, « *que nous devons dissimuler ces faits au public et je suis même d'avis de ne pas révéler que nous enquêtons à ce propos. Mais nous devons mener l'enquête.* »

L'exode des populations arabes de Palestine n'est d'ailleurs pas un secret. On l'a vu plus haut : les diplomates français (mais c'est aussi le cas pour leurs confrères britanniques) savent exactement ce qui se trame. Un Arabe palestinien, agent consulaire français à Nazareth, est lui-même victime de l'exode ! La presse, française par exemple, donne des informations sur l'exode. Dans *Le Figaro*, François Mauriac en parle, *La Croix* également, *Témoignage chrétien* aussi. On sait que des Arabes palestiniens sont jetés en-dehors de leurs maisons par les troupes israéliennes. Une commission internationale de conciliation est mise sur pied pour régler le problème. Des livraisons humanitaires sont organisées et le Quai d'Orsay demande à son ambassadeur au Liban de bien prendre soin que les journalistes et les photographes soient présents lors du déchargement à Beyrouth des colis ! Un consul de France peste que, à Nazareth, le consul belge lui vole la vedette en raison d'une récente livraison de colis belges ! On sait mais rien ne se passe pour les réfugiés. Une commission de

conciliation, mise en place par les Nations unies, échoue à organiser le retour des réfugiés. Ceux-ci, bientôt aidés dans leur vie quotidiennes par l'UNRWA, une agence des Nations unies dédiée aux réfugiés du Proche-Orient, voient disparaître leurs chances d'un retour immédiat. En décembre 1948, la loi israélienne sur les propriétés abandonnées dépossède les réfugiés de leurs biens redistribués à des collectivités agricoles. En 1967, l'occupation par Israël de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza crée un nouvel exode, certains des réfugiés étant déjà des réfugiés de 1948. Aujourd'hui, plus de 4 millions d'Arabes palestiniens vivent en-dehors de la Palestine.

### *L'exode palestinien : un problème politique et humain*

On passera vite sur le problème humain né de l'exode palestinien : la vie dans les camps, la séparation des êtres, l'abandon des cimetières, la destruction d'une société dans laquelle on était acteur, le sentiment de dépossession, etc.

Politiquement, les Nations unies ont d'abord mis sur pied une commission chargée de concilier Arabes et Israéliens en vue du retour des réfugiés. La Commission de conciliation est créée, le 11 décembre 1948, par la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies qui « décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables ». Composée d'un représentant états-unien, d'un représentant français et d'un représentant turc, la commission siège à Lausanne et s'entretient avec des représentants israéliens et des représentants des Etats arabes, mais pas avec des représentants des Arabes palestiniens en exil. Très vite, les discussions s'enlisent, Israël refusant toute perspective de retour des exilés. Le consul général de France à Jérusalem, René Neuville, note : « *Le point de vue d'Israël à l'arrivée de la Commission était simple et bien arrêté. Il convenait de lui montrer par des faits et de lui démontrer par des arguments que la résolution du 11 décembre 1948 avait été adoptée sans tenir aucun compte de la réalité [...] On ne peut reprocher au gouvernement d'Israël de plaider le plus pour avoir le moins. Il serait seulement dangereux de trop se laisser prendre à ses paroles et de croire qu'il est inéluctable de lui en donner le plus.* » En mai 1949, un protocole est signé entre les parties, celles-ci s'engageant à reconnaître les précédentes résolutions des Nations unies. Autrement dit, les Etats arabes s'engagent à reconnaître l'existence d'Israël et Israël s'engage à permettre le retour des réfugiés. Le protocole reste cependant lettre morte. « *Mon but [est] avant tout de saper le protocole du 12 mai, que nous [n'avons] signé que sous la contrainte liée à notre candidature à l'ONU* », explique dès lors, en privé, Walter Eytan, le chef de la délégation israélienne à Lausanne. L'autre but de Walter Eytan, c'est de convaincre les délégués de la commission qu'il n'est pas possible de travailler à partir des résolutions des Nations unies mais à partir des seuls accords d'armistice, c'est-à-dire des accords fondés sur le rapport de force militaire. Des solutions de compromis sont débattues. Israël propose par exemple le retour de 100 000 réfugiés en échange d'une aide financière. Les Etats-Unis proposent l'annexion par Israël de la Bande de Gaza et le retour dans leurs foyers des 300 000 réfugiés qui s'y trouvent. Au final, la conférence de Genève est un échec. Une mission économique est créée afin de mettre sur pied un « plan Marshall » pour le Moyen-Orient dans l'idée que, comme en Europe occidentale, l'émergence d'une classe moyenne stabilise politiquement la région. Plusieurs propositions seront faites, aucune n'aboutira. Politiquement, des nouvelles tentatives seront faites, comme avec la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies qui, adoptée le 22 novembre 1967, réaffirme la nécessité « de

*réaliser un juste règlement du problème des réfugiés* ». Mais aucune ne sera couronnée de succès.

Si le droit, au final, ne peut s'appliquer, en raison des blocages israéliens mais aussi de l'absence de volonté internationale (depuis 1972, les États-Unis ont utilisé leur droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies à plus de 40 reprises pour bloquer l'adoption de résolutions qui visaient à défendre les droits des Palestiniens ou à condamner l'Etat israélien : plus de 40 vetos, c'est la majorité des vetos exercés aux Nations unies depuis 1972 !), le fait, lui, le peut. Et l'état de fait n'est rien d'autre que le droit du plus fort sur le plus faible. *« C'est la réalité des faits accomplis dans le pays qui déterminera en fin de compte le tracé des frontières futures de l'Etat d'Israël. Etant entendu que les endroits où seront implantés des Juifs ne seront pas rendus. »* La déclaration est signée Moshe Dayan, militaire et homme politique israélien en 1973, qui poursuit : *« Si au cours des années, grâce au dynamisme juif – la paix tardant à venir – la part proprement arabe se trouve rétrécie par suite de ce qu'on appelle l'annexion rampante, je n'y vois pas de malheur. »*

Le droit du plus fort s'applique encore aujourd'hui en Palestine et au Moyen-Orient puisque, malgré plusieurs résolutions votées par les Nations unies en faveur du droit au retour des réfugiés, ceux-ci se voient encore, dans les faits, privés de ce droit. On compte plus de 4 millions de réfugiés dont un peu moins de la moitié vit dans des camps. Ces réfugiés sont répartis, par ordre décroissant d'importance en Jordanie, dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie, en Syrie et au Liban. Ne sont pas comptés les Palestiniens émigrés dans les Etats du Golfe ou aux Etats-Unis. Dans le passé proche, quelques initiatives dépourvues de succès ont été prises pour tenter de régler le conflit israélien. Les accords d'Oslo prévoyaient la mise en place d'un groupe de travail pour statuer sur le sort des réfugiés. L'accord informel de Genève, signé en octobre 2003 par des proches de Yasser Arafat et d'anciens collaborateurs de Yitzhak Rabin, prévoyait le retour de quelques dizaines de milliers de réfugiés sans que le texte n'invoque un quelconque droit au retour. Politiquement, le problème des réfugiés demeure.

### *L'exode palestinien : un enjeu historiographique*

Vouloir expliquer les origines du conflit israélo-palestinien n'est pas toujours allé de soi. *« Soyons francs, écrivait un journaliste britannique dans les années 1970, il n'est plus guère intéressant de savoir qui a eu raison et qui a eu tort, ne serait-ce que parce que cette question est dépassée, que la version anglo-arabe de l'histoire de ces cinquante années ne convaincra pas les Juifs, et que les Arabes n'accepteront pas davantage la version anglo-sioniste. Avec le temps, la perspective de concilier ces deux thèses s'est éloignée et elle est beaucoup moins prometteuse qu'elle ne le fut jamais. »* Dix ans plus tôt, le philosophe français Raymond Aron avait plus ou moins dit la même chose : *« Israéliens et Musulmans de Palestine ne peuvent former une seule collectivité et ils ne peuvent occuper le même sol : les uns ou les autres sont voués à subir l'injustice. »* Dépossédé de sa dimension historique, le conflit israélo-arabe (ou palestinien) se retrouve naturalisé. En fin de compte, ce qui compte, c'est l'état de fait. Le conquérant n'a plus à légitimer ses conquêtes passées. Dans le cas d'Israël, cette coupure entre le passé et le présent a un autre avantage selon l'historien israélien Tom Segev qui remarque l'apparition et la permanence dans la société israélienne d'un *« stéréotype communément répandu selon lequel l'Exil était faible, féminin et passif »* alors que l'Etat israélien se représente et est représenté comme *« fort, masculin et actif »*. On assisterait ainsi là à la mise en place d'un discours des origines composé d'un certain nombre de mythes fondateurs, son discours des origines (les armes israéliennes sont des armes pures, le David israélien a battu le Goliath arabe, etc.). Le passé est à la fois nié et travesti, ce qui

permet à la jeune société israélienne de vivre plus ou moins gaiement sans se soucier de ses origines sanglantes. A l'inverse et comme le dit le poète palestinien Mahmoud Darwish, les Arabes palestiniens en exil n'ont de la Palestine, à défaut d'une géographie, qu'une mémoire et une histoire. « *Nous pouvons faire des concessions et nous entendre sur tout, sauf sur l'Histoire* », dit-il ainsi.

Pour Israël, il est tout de même difficile d'occulter totalement l'histoire alors que, dès les années 1950, des historiens arabes travaillent sur la guerre de 1948 et 1949. Une histoire rivale et révisionniste se met alors en place. Le 11 octobre 1961, David Ben Gourion déclare devant la Knesset : « *Les Arabes ont quitté les régions assignées à l'Etat juif... immédiatement après le vote de la résolution de l'ONU. Et nous possédons des documents explicites témoignant qu'ils sont partis de Palestine en suivant les instructions des leaders arabes, mufti en tête, qui affirmaient qu'à la fin du mandat, les armées arabes d'invasion détruiraient l'Etat juif et jetteraient les Juifs à la mer, morts ou vifs.* » Cette explication rencontre le succès. Au début des années 1970, David Lazar soutient sa thèse dans une université publique française et affirme : « [L'] *exode peut être imputé tant à la peur pure et simple des populations arabes devant l'avance des troupes juives qu'à l'appel lancé par les dirigeants et les notables arabes qui furent les premiers à quitter le pays et invitèrent la population arabe à en faire autant afin d'y rentrer victorieusement, récupérant à la fois leurs biens et ceux des Juifs.* » Les hommes politiques occidentaux, eux aussi, se satisfont de cette explication. Pour Christian Pineau, ministre socialiste des Affaires étrangères au moment de la crise de Suez, en 1956, « *il eût été possible, vers 1950, de répartir les Palestiniens, entre les différents pays arabes voisins, dont la Jordanie, mais ceux-ci se sont toujours gardés de le proposer. Que l'on n'invoque pas ici la prétendue immoralité des déplacements de population. Au Moyen-Orient un million environ de Palestiniens – comment sont-ils devenus trois millions par les vertus de la propagande ? – quittèrent Israël, abandonnant pour la plupart des terres incultes et une situation misérable. A ce moment les pays arabes sous-peuplés auraient pu en accueillir le plus grand nombre et assimiler sans difficulté cette population nouvelle. Au lieu de cela, l'Organisation des Nations unies, voulant parer au plus pressé, crut trouver une solution en entassant ces malheureux dans des camps inconfortables, insalubres, inacceptables. On ne saurait donc tenir rigueur aux émigrés de n'avoir pas accepté cette situation et d'avoir réclamé sans discontinuer le droit à une patrie, à tout le moins à une terre d'asile. Avaient-ils pour autant le droit absolu de rentrer en masse en Israël, quitte à modifier profondément l'équilibre intérieur de l'Etat, pour récupérer leurs terres ? Il est trop facile aux Israéliens de répondre que la valeur de celles-ci a centuplé, dans la mesure où le désert dont ils avaient hérité a été transformé en un véritable jardin. En outre le pays a été industrialisé et la Palestine misérable est devenue une nation hautement civilisée. Les Arabes n'aiment guère entendre ces arguments car la réussite israélienne constitue pour eux un remords, au lieu d'être un exemple.* »

Il faut s'arrêter sur le mot « *réussite* ». Pour les Etats occidentaux, Israël est un bout d'Occident en plein Orient. Quand en juillet 1948, Moshe Sharett, ministre israélien des Affaires étrangères, justifie à ses interlocuteurs états-uniens l'annexion par Israël du Neguev en expliquant qu'« *Israël a des plans pour irriguer le Neguev et en développer l'agriculture. Israël a déjà établi, par exemple, une trentaine de colonies dans le Neguev. Le Neguev est la réserve de terres d'Israël. Les Arabes, s'ils le voulaient, ne pourraient jamais le développer avant plusieurs siècles* », ses interlocuteurs comprennent ce qu'il essaie de leur dire : que seul Israël est capable de mettre en valeur le Proche-Orient selon des « *normes* » occidentales. Pour comprendre l'occultation par les Etats occidentaux de la question des réfugiés palestiniens et par-delà la victoire de l'état de fait sur l'état de droit, il faudrait faire une double histoire, celle du soutien des Etats occidentaux, des Etats-Unis en particulier, à Israël et celle, plus étendue dans le temps, de la perception de l'Orient par l'Occident. A propos de

cette dernière, on notera que les dirigeants israéliens et les militants sionistes se complaisent, aujourd'hui, dans la grille de lecture du monde proposée par le politologue états-unien Samuel Huntington, celle du « choc des civilisations » qui range Israël du côté des puissances occidentales. En décembre 2002, Nathan Chitcharanski, ministre du Logement du gouvernement Sharon, déclarait ainsi : « *La guerre ici n'est pas entre Juifs et Arabes, mais entre la liberté et l'esclavage, le Bien et le Mal.* » De son côté, Ariel Sharon pouvait renchérir : « *Tout le monde a son Ben Laden. Arafat est notre Ben Laden.* » Concept géoculturel et anti-historique, le concept de « choc des civilisations » a le « mérite » politique de tenir à l'écart toute analyse historique des problématiques internationales et donc de passer sous silence les racines historiques du conflit israélo-palestinien. Faire cette histoire est un véritable enjeu pour l'historien, notamment pour l'historien israélien (et par-delà pour l'historien européen ou nord-américain). Pour Ilan Pappé, l'un des « nouveaux historiens » israéliens, l'appellation, en Israël, de « nouveaux historiens » ou de « nouvelle histoire » est d'ailleurs impropre. Selon lui, il vaudrait beaucoup mieux parler de « premiers historiens » ou de « première histoire ».

Mais il y a encore du chemin à faire en matière d'apprentissage de l'histoire. Pour Nancy Pelosi, membre du parti démocrate et troisième personnage des Etats-Unis, « *il y a ceux qui affirment que le conflit israélo-palestinien est entièrement dû à l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par Israël. C'est un non-sens absolu. En vérité, l'histoire du conflit n'a jamais été au sujet de l'occupation, et ne l'a jamais été: elle ne tourne qu'autour du droit fondamental d'Israël à exister. [...] Les États-Unis soutiendront Israël maintenant et pour toujours. Maintenant et pour toujours* ». L'historien n'a pas à commenter le choix de tel Etat de soutenir ou pas l'Etat israélien. Il peut cependant remarquer que l'assertion initiale de Nancy Pelosi est fautive. L'histoire du conflit israélo-palestinien en général et de l'exode palestinien de 1948-1949 en particulier montre bien, ne serait qu'en se référant aux différentes résolutions de l'Organisation des Nations unies, que ce conflit ne réside pas seulement ou plus dans la reconnaissance de l'existence de l'Etat israélien mais, à l'inverse, dans la reconnaissance par l'Etat d'Israël, d'une part, du droit, formulé par les Nations unies, des Arabes palestiniens à bénéficier d'un Etat en Palestine et, d'autre part, du droit au retour des réfugiés palestiniens.

Mathieu Bouchard  
Novembre 2006